



Saint-Martin le 12 avril 2017

La Principale
Le Professeur d'éducation musicale
aux parents des élèves choristes

Objet : Autorisation de sortie le 13 juin 2017 - Chorale du Collège

Comme l'année passée, le concert des chorales scolaires aura lieu à la salle Marcel Sembat à Chalon le **mardi 13 juin 2017**. Les élèves devront être présents à **8h30 au collège** pour être emmenés en bus à la salle Marcel Sembat où ils passeront la journée pour répéter.

Le repas de midi sera tiré du sac et fourni par les parents. La journée va être longue : prévoir une bouteille d'eau supplémentaire et éventuellement un médicament en cas de maux de tête.

Le repas du soir peut être pris au lycée Mathias avec le groupe et les accompagnateurs, mais les élèves qui le souhaitent peuvent dîner ailleurs par leurs propres moyens sous la responsabilité de leurs parents, sachant qu'ils seront libérés vers 18h45 et qu'ils doivent être revenus à 20h (voir papillon ci-dessous, option 2). **Aussi, quelle que soit la solution choisie, la réponse est urgente.**

Concert à 20h30, Spectacle « Résiste ». Le répertoire est composé de chansons diverses du patrimoine ancien et récent, illustrant le thème. Le collège Olivier de la Marche chantera en même temps que les collèges de Chagny, St Marcel et Jacques Prévert de Chalon s/S.

Les élèves reviennent avec leurs parents ou une autre personne responsable (autorisation nécessaire).

Tenue pour le concert : les élèves devront être habillés avec un **tee-shirt blanc uni**, un « **bas** » **foncé**, et un **accessoire** (foulard, chapeau, lunettes, bandana, bracelet) **rouge**.

Prix des places spectateurs (y compris les parents) : **6 euros par chèque bancaire à l'ordre de l'association "Musicades Bourgogne"**. Des billets gratuits seront donnés pour les enfants accompagnés des parents (les demander aussi : tout le monde doit avoir un billet).

Les billets peuvent être achetés auprès de M. Bidault au collège **du jeudi 11 mai au jeudi 8 juin inclus** ou à la salle Marcel Sembat le jour même à partir de 20 heures.

Par avance, nous remercions vivement les parents et les élèves de leur participation.

Le Professeur d'éducation musicale
Alain BIDAULT

la Principale,
E. MAUFROY

***coupon réponse à compléter et à rendre à M BIDAULT professeur d'éducation musicale
le plus rapidement possible pour la réservation des repas du soir***

1. J'autorise mon enfant.....élève de au collège Olivier de la Marche à participer à la sortie du 13 juin pour le concert des chorales de 8h30 à 22h.

Téléphone d'urgence (confidentiel) en cas de problème :

Pour les paragraphes 2 et 3, rayer les mentions inutiles

2. Mon enfant prendra le repas du soir :

- au lycée Mathias, avec le groupe.
- par ses propres moyens (**retour à la salle M. Sembat à 20 heures**) sous responsabilité des parents.

3. Retour

- Je ramène mon enfant moi-même à l'issue du concert.
- Mon enfant rentrera en voiture, sous la responsabilité de Mr ou Mme

4. J'autorise la prise de photographies ou de vidéos de mon enfant dans le cadre de la journée du 13 juin 2017 et son utilisation dans le strict cadre scolaire.

Date : Signature :